

BUDGET PRIMITIF 2022

Note synthétique

(art. L3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le SDIS de Loire-Atlantique est un établissement public administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Il est seul compétent pour la gestion des hommes et des moyens affectés aux missions de secours.

I- Eléments de contexte

Population municipale de Loire-Atlantique (en nb d'habitants)

Au 31 décembre 2020 (recensement 2018) ¹	Au 31 décembre 2021 (recensement 2019) ²	Variation 2020 / 2021
1.412.502	1.429.272	+ 16.770 + 1,2 %

Activité opérationnelle

Type d'intervention	2021	Variation 2020 / 2021
Secours à personnes	55.024	+ 16,1 %
Incendie	4.966	- 16,7 %
Accidents voie publique	6.588	+ 31,5 %
Opérations diverses	6.286	+ 47,3 %
Total	72.864	+ 16,4 %

Après la diminution importante constatée de l'activité opérationnelle en 2020, largement imputable aux deux confinements de la population qui ont eu lieu en raison de la crise sanitaire COVID-19, le nombre d'interventions affiche une hausse importante et se situe à un niveau supérieur à celui de 2019 (+ 1,5 %).

¹ Décret 2020-1706 du 24 décembre 2020

² Décret 2021-1946 du 31 décembre 2021

II- Le budget par grands postes

Section de fonctionnement

En milliers d'euros – hors doubles comptes

Dépenses	BP 2022	N / N-1	Recettes	BP 2022	N / N-1
Charges de personnel dont PFR	82.516	+1,6%	Contribution du Département dont PFR	54.113	+2,1%
<i>Dont masse salariale</i>	67.630	+1,5%			
Dépenses de gestion	13.160	+2,4%	Contribution des communes et EPCI	49.903	+2,1%
Frais financiers	870	-1,2%	Autres recettes	1.984	+9,6%
Subventions	640	-0,8%			
Provisions	50	NS	Reprise sur provisions	0	NS
Total des dépenses réelles	97.236	+1,7%	Total des recettes réelles	106.000	+2,2%
Dotations aux amortissements	12.250	+1,2%	Neutralisation des dotations aux amortissements	3.000	-
			Autres recettes d'ordre	123	NS
Virement à la section d'investissement	3.393	NS	Résultat antérieur	3.756	NS
TOTAL DES DEPENSES	112.879	+1,6%	TOTAL DES RECETTES	112.879	+1,6%

Section d'investissement

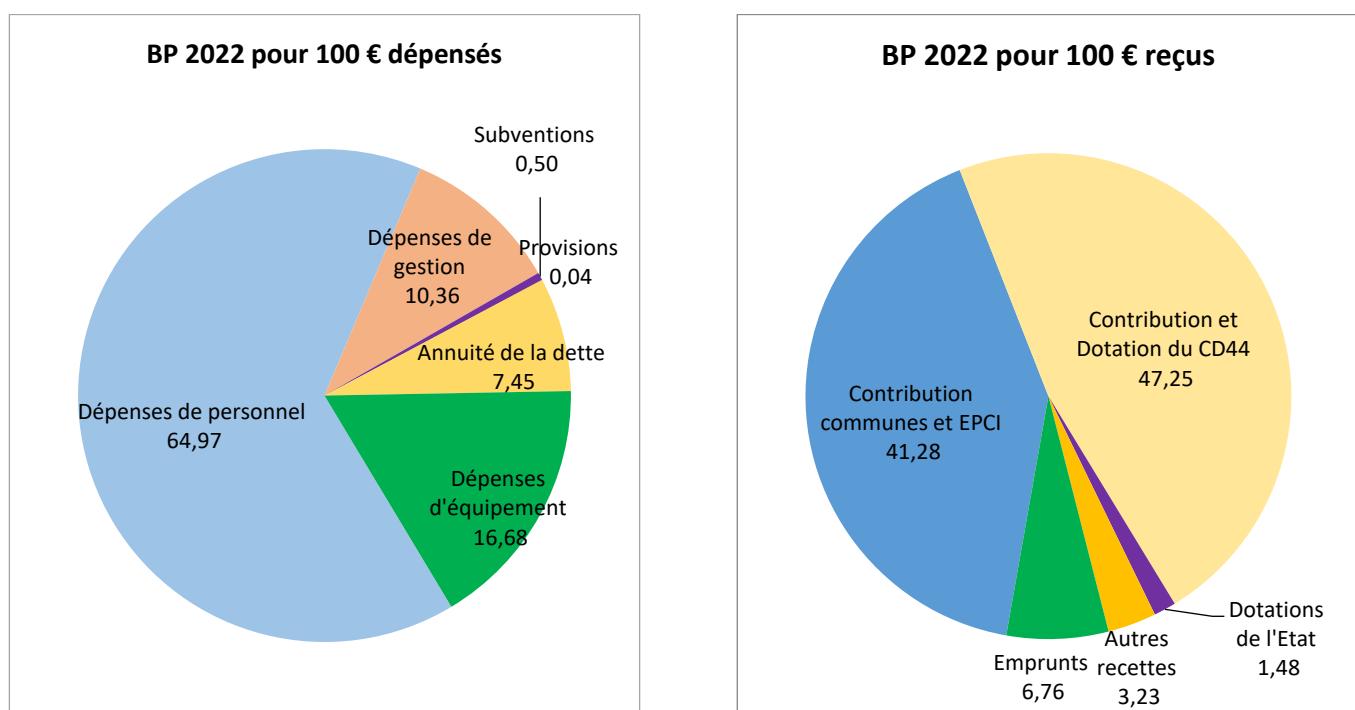
En milliers d'euros – hors doubles comptes

Dépenses	BP 2022	N / N-1	Recettes	BP 2022	N / N-1
Remboursement du capital des emprunts	3.490	+2,8 %	Dotation du Département	3.000	+50,0 %
Remboursement anticipé d'emprunt	5.100	NS	Etat (dont FCTVA)	1.724	+7,1 %
Dépenses d'équipement	21.186	+9,0%	Remboursement par le CD des travaux CIR Pornic et Derval	1.998	-8,5%
			Emprunt d'équilibre	8.177	NS
Total des dépenses réelles	29.776	+30,5%	Total des recettes réelles	14.899	+101,8%
Neutralisations des amortissements	3.000	+50,0 %	Amortissements	12.250	+1,2 %
Autres dépenses d'ordre	123	NS			
			Virement de la section de fonctionnement	3.393	NS
			Solde antérieur	2.357	NS
TOTAL DES DEPENSES	32.899	+27,2 %	TOTAL DES RECETTES	32.899	+27,2%

Pour la deuxième année consécutive, le budget primitif 2022 nécessite que les résultats de l'exercice 2021 soient repris par anticipation afin d'assurer l'équilibre de la section de fonctionnement. En effet, fin 2018, les mesures de rationalisation des dépenses de fonctionnement avaient conduit à constater un écart important entre les effectifs pourvus et les effectifs budgétaires, incompatible avec l'accroissement des interventions (corrélée à l'expansion de la population du département). Aussi dès 2019, le SDIS s'est engagé dans une relance progressive de ses recrutements : + 24 postes pourvus en 2019, + 17 en 2020, + 17 en 2021 et + 10 postes budgétés en 2022. Cette relance des recrutements s'accompagne d'un recours à des agents non titulaires SPP et PAT. Ainsi, la croissance des dépenses réelles de fonctionnement, entraînées par la croissance des charges de personnel, se confrontent à une insuffisance de recettes réelles de fonctionnement.

En 2022, les contributions du bloc communal et du Département affichent toutefois un nouveau dynamisme (+ 2,1 %) du fait d'une résurgence de l'inflation, permettant de rompre avec l'effet « ciseaux », les dépenses réelles n'augmentant que de + 1,7 %. Leur croissance ne suffit toutefois pas à annuler le déficit structurel de la section de fonctionnement, puisqu'il est de nouveau nécessaire de ponctionner l'autofinancement par la neutralisation des dotations aux amortissements (3 M€).

Ce budget affiche également un niveau de dépenses d'équipement élevé (= 21,1 M€). Près de 56 % sont dédiées aux dépenses immobilières (construction des CIS et CIR Pornic majoritairement), 28 % sont dédiées au renouvellement des véhicules et matériels opérationnels.



III- Les engagements pluriannuels

Le SDIS de Loire-Atlantique a mis en œuvre une gestion des opérations pluriannuelles des dépenses d'équipement selon les mécanismes des autorisations de programmes (AP/CP).

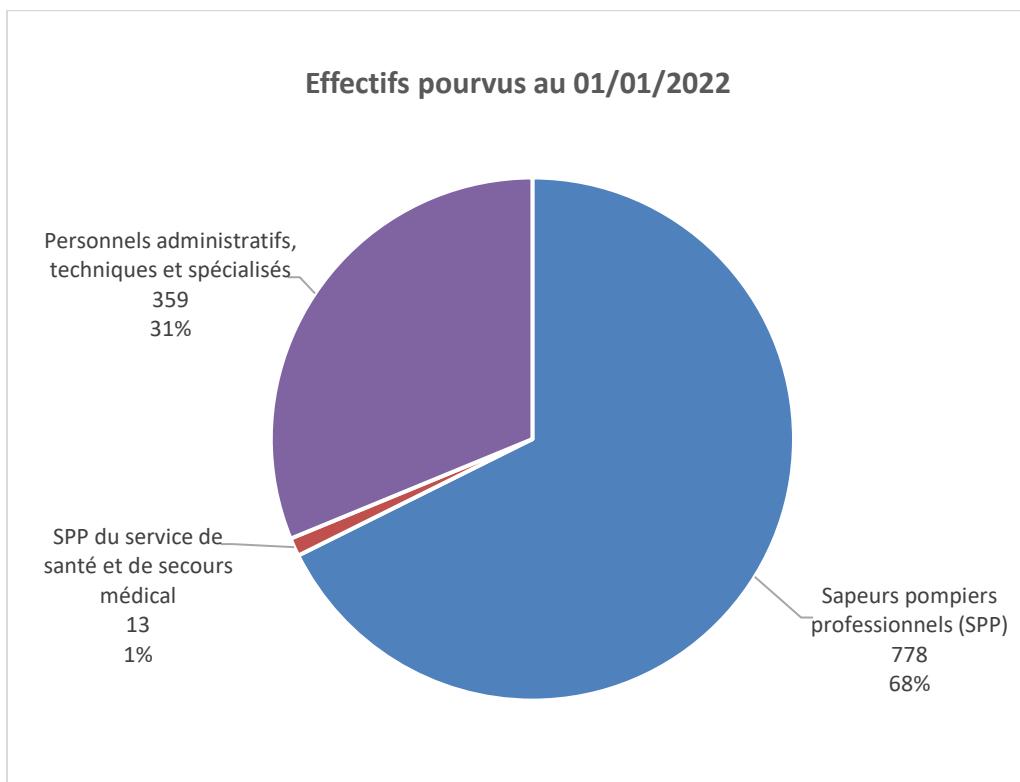
Le stock d'autorisations de programme s'élève à 72,2 M€ dont 16 M€ financés sur l'exercice 2022 et 37,7 M€ restant à financer sur les exercices suivants.

Le budget primitif 2022 est l'occasion d'adopter une nouvelle AP d'un montant de 240.000 € pour la révision décennale de deux bras élévateurs articulés (BEA).

IV- Les indicateurs financiers

	BP 2021	BP 2022	Variation BP 2022/BP 2021
Epargne brute (ou CAF)	8.103.400 €	8.814.400 €	+ 8,8 %
Taux d'épargne brute	7,9 %	8,4 %	
Epargne nette	4.710.400 €	5.324.900 €	+ 13,1 %
Taux d'épargne nette	4,6 %	5,1 %	
Capacité de désendettement (en années de CAF)	3,7	3,9	

V- Les effectifs



Les effectifs permanents dont la répartition est présentée ci-dessus sont complétés par 3.404 sapeurs-pompiers volontaires (SPV) à statut unique qui participent aux missions de secours du SDIS et sont indemnisés en fonction du temps qu'ils consacrent à l'activité de SPV.